



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent cinquante-quatrième session

Rome, 30 mai - 3 juin 2016

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO. Des exposés seront présentés à la cent cinquante-quatrième session du Conseil sur les thèmes suivants:

- 1) Rapport sur les rencontres internationales sur le changement climatique et la biodiversité
 - i) Treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) – Prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture
 - ii) Quatrième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)
 - iii) Conclusions de la vingt et unième Conférence des Parties (COP 21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Paris [France], 30 novembre -12 décembre 2015)
- 2) Conclusions de la première réunion du Groupe spécial d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts – Plan stratégique de l'Arrangement international sur les forêts (New York, 25-27 avril 2016)
- 3) Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable – Cadre global d'indicateurs pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 4) Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition (2016-2025)
- 5) Année internationale des légumineuses
- 6) Informations actualisées sur les incidences d'El Niño et l'apparition possible d'un phénomène La Niña
- 7) Conclusions du Sommet humanitaire mondial (Istanbul, 23-24 mai 2016)

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés aux participants à la cent cinquante-quatrième session du Conseil pour information seulement.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



I. Rapport sur les rencontres internationales sur le changement climatique et la diversité biologique

i) *Treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) – Prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs de l’agriculture*

1. La treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) se tiendra à Cancún (Mexique) du 4 au 17 décembre 2016. Elle sera notamment l’occasion de débattre de la prise en compte systématique et de l’intégration de la biodiversité dans tous les secteurs pertinents, dont l’agriculture, les forêts et la pêche. Le Mexique, en sa qualité de pays hôte, organisera par ailleurs un segment ministériel de haut niveau consacré à la même problématique, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2016

2. Dans le cadre de sa préparation à la Conférence des Parties, la FAO a participé à la dix-neuvième réunion de l’Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) qui s’est tenue à Montréal (Canada), du 2 au 15 novembre 2015. Elle y a présenté une intervention sur la contribution que peuvent apporter les cinq principes de la FAO pour une agriculture durable à la mise en œuvre du septième Objectif d’Aichi pour la biodiversité, qui préconise une agriculture, une aquaculture et une foresterie durables¹. La FAO a également participé à la réunion suivante de l’Organe subsidiaire (Montréal [Canada], du 25 au 30 avril 2016), où elle a présenté des informations sur ses activités en faveur de la biodiversité, notamment sur les Directives volontaires à l’appui de l’intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d’adaptation au changement climatique² adoptées par la Conférence de la FAO à sa trente-neuvième session (juin 2015)³, et sur la préparation du rapport sur *L’État de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture dans le monde*.

3. La treizième Conférence des Parties offre à l’Organisation une occasion excellente et opportune de mettre en avant le rôle de l’agriculture dans la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, en prenant en compte pleinement les différentes fonctions écosystémiques indispensables à la production agricole, et, d’autre part, de bâtir une alliance stratégique basée sur la vision de la FAO pour des systèmes alimentaires et une agriculture durables. Soucieux de renforcer leur collaboration au service des intérêts réciproques de l’agriculture et de l’environnement, la FAO et le Secrétariat de la Convention procèdent actuellement à des consultations régulières en prévision de la Conférence.

ii) *Quatrième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*

4. L’Organe plénier («la Plénière») de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)⁴ a tenu sa quatrième session à Kuala Lumpur (Malaisie) du 22 au 28 février 2016. Elle a, pour la première fois, approuvé deux résumés destinés aux décideurs politiques portant respectivement sur l’évaluation méthodologique de scénarios et de modèles applicables à la biodiversité et aux services écosystémiques, et sur

¹ UNEP/CBD/SBSTTA/19/INF/4/Rev.1, voir <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-19/information/sbstta-19-inf-04-rev1-en.pdf>

² UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/4, voir <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-20/information/sbstta-20-inf-04-en.pdf>.

³ C 2015/REP, paragraphe 52, alinéa b.

⁴ La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est l’instance intergouvernementale qui évalue, en réponse aux demandes émanant des décideurs, l’état de la biodiversité et des services écosystémiques fournis par cette dernière à la société. L’IPBES est placée sous les auspices de quatre entités des Nations Unies – FAO, UNESCO, PNUE et PNUD – et est administrée par ce dernier.

l'évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire. La FAO a pris part aux travaux menés dans le cadre du second rapport, au travers notamment de l'Initiative internationale qu'elle mène en faveur de la préservation et de l'utilisation durable des pollinisateurs (Initiative internationale sur les pollinisateurs), et en accueillant une réunion d'auteurs en juillet 2015.

5. L'évaluation des pollinisateurs et de la pollinisation, qui met en lumière différentes procédures efficaces de préservation des populations de pollinisateurs, recommande notamment d'œuvrer en faveur d'une agriculture durable qui permette de diversifier le paysage agricole et de tirer parti des processus écologiques en les intégrant pleinement à la production alimentaire. Le résumé sur les pollinisateurs et la pollinisation dresse un bilan particulièrement intéressant des connaissances scientifiques disponibles dans ce domaine et peut, à ce titre, aider les décideurs dans l'élaboration de solutions de politique générale fondées sur des éléments scientifiques. Il sera présenté pour information à la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture, qui se tiendra à Rome du 26 au 30 septembre 2016. Il sera également soumis pour examen à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) durant sa seizième session, qui se tiendra à Rome du 30 janvier au 3 février 2017.

6. La Plénière de l'IPBES a par ailleurs approuvé, dans son principe et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, le lancement de deux activités intéressant la FAO, à savoir une évaluation thématique sur les espèces exotiques envahissantes et les moyens de les combattre, et une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. L'évaluation mondiale, qui doit débiter en 2016, devrait être officiellement lancée dans le cadre de la septième session de la Plénière de l'IPBES, en 2019. Le rapport de cadrage qui définit le périmètre et la couverture géographique de cet exercice et en expose les motifs, l'utilité et l'approche méthodologique, fait référence à plusieurs évaluations de la FAO, comme son rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* qui devrait être prêt d'ici à 2017, et apporte une contribution à la fois pertinente et opportune à l'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques.

7. Enfin, la Plénière de l'IPBES a également pris acte des progrès accomplis dans l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, domaines auxquels la FAO continue d'apporter un soutien en collaboration avec le Partenariat mondial sur les sols et son Groupe technique intergouvernemental sur les sols.

**iii) *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*
*(Paris [France], 30 novembre - 12 décembre 2015)***

8. La vingt et unième Conférence des Parties (COP 21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention-cadre) s'est tenue à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 et a débouché sur l'adoption, par les 195 parties, d'un nouvel accord global sur le changement climatique, dit «Accord de Paris». Ouvert à la signature et à la ratification le 22 avril 2016, l'Accord entrera officiellement en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par au moins 55 Parties à la Convention-cadre représentant ensemble 55 pour cent au minimum de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES). La FAO est bien placée pour apporter un soutien aux pays à l'heure où ceux-ci s'engagent sur la voie de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

9. Les thèmes de l'agriculture et du développement durable occupent en effet une place de choix dans l'Accord de Paris. Celui-ci souligne par ailleurs dans son préambule «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques». Cette phrase confirme le souci, exprimé dans la Convention-cadre, de ne pas compromettre la sécurité alimentaire au nom de l'indispensable lutte contre le changement climatique. L'Accord précise également que les efforts visant à renforcer la riposte mondiale au changement climatique s'inscrivent forcément dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

10. La foresterie est elle aussi très présente dans l'Accord de Paris, lequel souligne la nécessité, pour les Parties, de prendre des mesures visant à conserver et à renforcer, le cas échéant, les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, dont les forêts. Les Parties sont encouragées à mener et à soutenir, notamment au travers de paiements liés aux résultats, les activités de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et, plus largement, les efforts consacrés à la conservation et à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestiers (REDD+).

11. Les pays avaient, en prévision de la COP 21, communiqué des propositions générales d'actions face au changement climatique, dites «contributions prévues déterminées au niveau national» (CPDN), qui consistaient en différentes mesures d'adaptation et d'atténuation assorties des montants nécessaires à leur mise en œuvre. Que ce soit au titre de l'adaptation, de l'atténuation ou du financement, les secteurs agricoles occupent une place importante dans la majorité des contributions émanant des pays en développement, et l'on peut donc s'attendre à ce qu'un nombre appréciable de Membres de la FAO aient besoin d'une assistance pour mener à bien les mesures détaillées dans leurs CPDN. La FAO est donc en train de recenser les domaines dans lesquels elle pourrait aider ces pays à affiner et à mettre en œuvre les contributions prévues au niveau national, sachant qu'un soutien à grande échelle exigerait des fonds supplémentaires.

II. Conclusions de la première réunion du Groupe spécial d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts – Plan stratégique de l'Arrangement international sur les forêts (New York, 25-27 avril 2016)

12. Le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui a été créé dans le sillage de la Résolution 2015/33 du Conseil économique et social, s'est réuni à New York du 25 au 27 avril 2016 pour formuler différentes propositions en vue, premièrement, de l'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans l'Instrument des Nations Unies concernant les forêts et deuxièmement, du développement, aux fins de l'Arrangement international sur les forêts (AIF), d'un plan stratégique pour la période 2017-2030 ainsi que d'un programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020.

13. Le Groupe d'experts a également formulé des recommandations quant à la structure et aux éléments clés du plan et du programme de travail, soulignant l'importance de ces derniers pour une contribution accrue des forêts au développement durable ainsi que pour la formulation d'orientations stratégiques et leur transposition en mesures concrètes. Le Plan stratégique de l'AIF a pour objectifs d'améliorer la cohérence, de renforcer les synergies et de remédier en partie à la fragmentation des questions forestières à l'échelle mondiale. Il doit donc s'appuyer sur une approche cohérente et intégrer les objectifs, cibles, mesures et autres engagements actuels dans une structure appropriée à la problématique des forêts.

14. Le Groupe d'experts a également rappelé combien il est important d'instaurer des cadres appropriés pour l'évaluation des progrès accomplis par le Forum des Nations Unies sur les forêts dans la mise en œuvre de l'Instrument concernant les forêts et dans le suivi des ODD et des cibles pertinents énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les participants ont noté que ce cadre d'examen devait être conçu de manière à pouvoir contribuer utilement aux débats du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

15. La présidence du Groupe s'appuiera sur les conclusions de cette réunion pour établir, d'ici à juillet 2016, un avant-projet de document qui sera examiné et débattu plus avant au cours de la seconde réunion du Groupe spécial d'experts devant se tenir en octobre, puis présenté pour adoption durant la session spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts, début 2017.

16. Le Plan stratégique et le programme de travail quadriennal concordent avec le mandat normatif et opérationnel de la FAO pour les forêts. De plus, la FAO assure la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts et est chargée, à ce titre, de coordonner les contributions de 14 grandes organisations forestières. Forte du statut de source confirmée d'informations de qualité sur les forêts que lui vaut sa couverture mondiale et régionale, la FAO est bien placée pour soutenir activement l'élaboration du Plan stratégique et du programme de travail quadriennal, et pour veiller à leur mise en œuvre par les Membres.

III. Groupe interinstitutions et d'experts des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDG) – Cadre global d'indicateurs pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030

17. La quarante-septième session de la Commission de statistique des Nations Unies tenue à New York du 8 au 11 mars 2016 a débouché sur l'adoption, en guise de base pratique, du cadre global d'indicateurs pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission de statistique a par ailleurs invité le Groupe interinstitutions et d'experts des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDG) à continuer à travailler à l'amélioration et à l'affinement de cet outil.

18. Quelques jours plus tard, lors de sa troisième réunion tenue à Mexico du 30 mars au 1^{er} avril 2016, l'IAEG-SDG est parvenu à un accord sur les étapes suivantes du développement du cadre global et a notamment décidé que chaque indicateur serait pris en charge par une «organisation garante» qui recueillerait des données auprès de sources nationales pour les diffuser au niveau mondial, fournirait le canevas descriptif du rapport annuel sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD, travaillerait à de nouvelles améliorations méthodologiques et contribuerait à la mise sur pied des capacités statistiques nécessaires au niveau des pays. L'organisation garante devra également travailler en coordination avec les autres organismes et intervenants souhaitant contribuer au développement d'indicateurs. Les pays ont quant à eux été encouragés à mettre sur pied des plateformes nationales de diffusion pour tous les indicateurs ODD et à autoriser un vaste accès à leurs données et métadonnées.

19. Les indicateurs ODD ont provisoirement été classés en trois catégories, selon leur degré de développement méthodologique et leur disponibilité dans les pays. La FAO a été désignée organisation garante pour 20 indicateurs ODD, et organisme contributeur pour cinq indicateurs supplémentaires. Les indicateurs mondiaux serviront de base aux rapports d'avancement annuels du Secrétaire général des Nations Unies sur les ODD.

IV. Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition (2016-2025)

20. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) coorganisée par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a débouché sur l'adoption de deux documents finaux, à savoir la Déclaration de Rome sur la nutrition, qui invitait l'Assemblée générale à envisager la proclamation d'une décennie d'action en faveur de la nutrition, et son Cadre d'action. Cette initiative, de même que les deux documents finaux de la CIN2, ont été adoptées par la suite aux termes de la résolution 70/259⁵ de l'Assemblée générale des Nations Unies, par laquelle celle-ci exhorte la FAO et l'OMS à gérer la mise en œuvre de la Décennie en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'Assemblée générale y invite également les gouvernements et autres parties prenantes, notamment les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, à appuyer activement la Décennie, notamment au moyen de contributions volontaires, selon qu'il conviendra. La Décennie doit permettre d'intensifier les activités

⁵ *Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition (2016-2025)*, A/RES/70/259 (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=%20A/RES/70/259&referer=/english/&Lang=F).

menées aux niveaux national, régional et mondial en vue de mettre en œuvre les mesures recommandées dans le Cadre d'action, et contribuer par ailleurs à la réalisation des cibles correspondantes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Des dispositions sont actuellement prises, tant à l'échelle de la FAO que de l'OMS, en prévision d'un lancement virtuel de la Décennie en juillet 2016. L'initiative sera ensuite lancée au niveau mondial à New York, en septembre 2016, dans le cadre de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. À cette occasion, les États Membres, les organisations internationales et régionales, les acteurs non étatiques de même que les autres instances intéressées feront connaître les mesures qu'elles comptent prendre, à l'appui de la réalisation des objectifs de la Décennie, pour transposer les engagements mondiaux en actions et intentions concrètes à l'échelle des pays. La FAO et l'OMS seront chargées de définir et d'élaborer un programme de travail pour la Décennie et de recenser les moyens devant permettre sa mise en œuvre. Ils se baseront, pour ce faire, sur la Déclaration de Rome et son Cadre d'action, ainsi que sur les engagements pris à l'occasion du lancement de la Décennie, et feront appel à des dispositifs de coordination tels que le Comité permanent de la nutrition, ainsi qu'à des instances multipartites, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

22. Aux termes de la résolution 70/259 l'Assemblée générale invite le Secrétaire général des Nations Unies à la tenir informée de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre de la Décennie en s'appuyant sur des rapports biennaux établis conjointement par la FAO et l'OMS. Dès lors, la FAO et l'OMS établiront tous les deux ans des rapports d'avancement faisant état des contributions des autres organisations et instances concernées, dont le CSA, tout en œuvrant de concert, dans un esprit de collaboration et d'ouverture, au bon déroulement de la Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition (2016-2025).

V. Année internationale des légumineuses

23. Conformément à la résolution 6/2013 adoptée par la trente-huitième session de la Conférence de la FAO en juin 2013, l'Assemblée générale a proclamé, à sa soixante-huitième session, l'année 2016 Année internationale des légumineuses. Le principal objectif de cette initiative est de mieux faire connaître la contribution des légumineuses à la sécurité alimentaire et à la nutrition notamment i) en améliorant les connaissances et en diffusant des informations plus nombreuses sur les légumineuses, leurs propriétés et leur capacité d'apporter des solutions dans les domaines de la santé, du commerce et de la durabilité environnementale; et ii) en renforçant les capacités locales, nationales, et régionales indispensables à la formulation et à la mise en pratique de politiques et de programmes destinés à améliorer la situation nutritionnelle des populations.

24. Un Comité directeur international coprésidé par le Pakistan et la Turquie et composé de Membres de la FAO, d'organisations paysannes, d'organisations de recherche agricole et de représentants de la société civile et du secteur privé a été créé en mars 2015 et se réunit depuis lors de manière régulière, pour superviser et orienter la mise en œuvre de cette initiative.

25. Les points saillants et résultats attendus du Plan d'action de l'Année internationale des légumineuses (2016) sont énumérés ci-après.

- i) Conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Année internationale des légumineuses 2016 est entièrement financée à l'aide de contributions volontaires par le biais d'un fonds d'affectation spéciale multipartite.
- ii) Ambassadeurs spéciaux – six Ambassadeurs spéciaux – un par région géographique – ont été désignés pour aider la FAO à sensibiliser les opinions publiques à la contribution majeure qu'apportent les légumineuses à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- iii) Activités régionales et mondiales – Les activités programmées doivent permettre de dresser un bilan des opportunités, des défis et des politiques en vigueur dans les

domaines de la production et du commerce des légumineuses et de lancer des consultations sur les lacunes actuelles en matière de connaissances ainsi que sur les besoins liés à la recherche.

- iv) Base de données sur la composition des aliments – La FAO met actuellement sur pied une base de données sur les légumineuses dans laquelle on pourra trouver des informations sur la composition alimentaire de ces produits ainsi que des recettes sélectionnées sur la base de leurs teneurs en nutriments.
- v) Diffusion de l'information – La FAO est en train de concevoir un livre de cuisine ainsi que des fiches d'information récapitulant les principaux messages clés de l'Année internationale des légumineuses. Elle organise également des activités de promotion et de sensibilisation de divers types: publications éducatives pour les enfants, mises à jour régulières du site de l'Année internationale des légumineuses et expositions en marge des réunions de la FAO.

VI. Informations actualisées sur les incidences d'El Niño et sur l'apparition possible d'un phénomène La Niña

26. Les incidences du phénomène climatique El Niño au cours de la période 2015-2016 ont été parmi les plus marquées et les plus étendues enregistrées depuis un siècle. On sait aujourd'hui que les sécheresses, les inondations et les épisodes de chaleur ou de froid intense provoqués par El Niño ont des répercussions directes sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de plus de 60 millions de personnes dans le monde, et que ce chiffre continue de croître. Quatre-vingts pour cent environ de l'enveloppe nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires dans les pays frappés par El Niño, soit pas loin de 3 milliards de dollars, doivent aller à la sécurité alimentaire et aux besoins agricoles. On se trouve donc bien en présence d'une crise à consonance essentiellement alimentaire et agricole, peut-être la plus grave que connaît le monde depuis le début du siècle.

27. Et le pire n'est pas encore derrière nous. On s'attend, certes, à ce qu'El Niño perde en intensité au cours des prochains mois, mais cela ne signifie pas que le danger est passé. Des récoltes médiocres ont déjà été enregistrées dans plusieurs parties du monde et les prévisions montrent que le phénomène ne s'arrêtera pas là, laissant augurer une montée en flèche de l'insécurité alimentaire aiguë dans les ménages. Les éleveurs ont quant à eux vu leur cheptel dépérir ou mourir, tandis que la pêche continentale et côtière étaient elles aussi frappées. De plus, alors qu'El Niño continue d'influer sur les températures mondiales, les prévisionnistes tablent de plus en plus sur l'apparition possible d'un épisode de La Niña, qui s'accompagne lui aussi d'inondations, de sécheresses et d'ouragans dans différentes parties du monde, et peut compromettre l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la durée.

28. Parmi les régions les plus concernées, on citera la corne de l'Afrique, l'Afrique australe, le couloir de la sécheresse en Amérique centrale, les îles Caraïbes et l'Asie du Sud-Est, ainsi que les îles du Pacifique. De nombreux pays situés dans ces différentes régions ont d'ores et déjà déclaré l'état d'urgence au niveau national. Dans nombre de pays concernés, la FAO s'aide d'informations issues des systèmes d'alerte rapide pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action et d'intervention rapides. Les plans de réponse mis au point à ce jour pour parer aux effets d'El Niño bénéficient de ressources financières nettement insuffisantes. Le déficit de financement au niveau de la FAO s'élève à 232 millions d'USD, montant qui devrait aller à la mise en œuvre d'interventions d'urgence et de redressement dans 29 pays hautement prioritaires (chiffre ne comprenant pas les pays dits «à risque»).

29. Le 17 mars 2016, des organismes d'aide humanitaire et d'aide au développement se sont réunis à Rome dans le cadre d'une manifestation historique qui avait pour but de dresser un bilan des retombées mondiales de la crise provoquée par El Niño, de susciter une prise de conscience quant aux énormes besoins humanitaires qui persistent aujourd'hui, et de parvenir à un engagement en faveur d'une collaboration étroite face à des phénomènes similaires qui pourraient survenir dans le futur. Durant cette réunion, les organismes qui se trouvaient à l'origine de cette initiative, à savoir le PAM,

le FIDA, l'OCHA et la FAO se sont engagés à établir un protocole qui énoncerait des mesures assorties d'échéances précises en faveur d'interventions coordonnées et rapides face à de futurs phénomènes du type d'El Niño et de La Niña. Il sera notamment question, dans ce document, d'analyse collective, de planification concertée de scénarios, de prise de contact à un stade anticipé avec des partenaires à même de mobiliser des ressources et d'investissements accélérés au titre de la préparation préalable et d'initiatives privilégiant la résilience.

VII. Conclusions du Sommet humanitaire mondial (Istanbul, 23-24 mai 2016)

30. Le Secrétaire général de l'ONU a convoqué un Sommet humanitaire mondial du 23 au 24 mai 2016 à Istanbul (Turquie). Ce Sommet a été un événement important puisqu'il a été l'occasion pour la communauté internationale de se rassembler afin d'envisager de nouvelles manières de traiter les crises et de porter secours aux populations touchées. Le Sommet, accueilli par le Gouvernement de la Turquie, a réuni plus de 6 000 participants, dont 55 chefs d'État ou de gouvernement, des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et des acteurs de la société civile et du secteur privé. Aux termes des engagements contractés lors de cette rencontre, toutes les parties prenantes doivent s'attacher à renforcer leur soutien afin de, non seulement répondre aux besoins humanitaires, mais également de changer la vie des personnes en mettant fin à ces besoins. Les dirigeants mondiaux se sont dits conscients qu'on ne pouvait plus considérer les urgences humanitaires isolément, en les dissociant des activités plus régulières d'aide au développement. Les engagements pris lors du Sommet ont donné un élan à la nouvelle approche mise en avant dans le Programme d'action pour l'humanité.

31. La FAO a, pour sa part, réaffirmé son approche, qui consiste à promouvoir les efforts que mènent de concert la sphère de l'aide au développement et celle de l'aide humanitaire, sous l'angle de la résilience. Les engagements pris lors du Sommet mettent en exergue la nécessité de bâtir – et de pérenniser – des conditions propices à la paix, à la sécurité et au respect des droits fondamentaux des personnes et de donner la priorité aux investissements dans la prévention et la résilience, et visent cet objectif suprême: mettre fin au besoin d'aide humanitaire à l'avenir.